

Assurons
un monde
plus ouvert



CNP Assurances

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial 2022

Conformément à la directive droit des actionnaires
et à l'article 29 de la loi énergie climat

Mars 2023



SOMMAIRE

I -	DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	3
1	Périmètre d'application	3
2	Analyse des résolutions	3
3	Transmission des ordres de vote	3
II -	BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
1	Répartition des résolutions soumises au vote	5
2	Répartition des votes exprimés par CNP Assurances	6
3	Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances	7
4	Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique	8
4.1	Approbation des comptes et quitus	8
4.2	Conventions réglementées	8
4.3	Commissaires aux comptes	8
4.4	Affectation du résultat	8
4.5	Nomination ou renouvellement des administrateurs	8
4.6	Rémunération des dirigeants exécutifs	8
4.7	Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance	9
4.8	Indemnités de départ et indemnités de non concurrence	9
4.9	Retraite supplémentaire	9
4.10	Rémunération des administrateurs	9
4.11	Participation des salariés au capital	10
4.12	Opérations sur le capital	10
4.13	Modification des statuts	10
4.14	Résolutions à caractère environnemental	10
III -	BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS	12
1	Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers	14
2	Courriers adressés aux entreprises	15
3	Campagnes collaboratives	16
4	Dialogues collaboratifs	16
IV -	BILAN DU DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS	17

I - DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

1 Périmètre d'application

Le présent compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial couvre CNP Assurances, CNP Retraite, CNP Caution et MFPrévoyance.

Les droits de vote sont exercés aux assemblées générales de la quasi-totalité des entreprises françaises et européennes en portefeuille. Le périmètre des votes est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées. CNP Assurances s'assure que ses équipes bénéficient régulièrement de formations et d'échanges de place en matière de gouvernement d'entreprise.

2 Analyse des résolutions

CNP Assurances exerce ses droits de vote dans le respect des principes de sa politique de vote revue annuellement et approuvée par la direction générale.

CNP Assurances applique sa politique de vote de manière pragmatique, en tenant compte dans certains cas des caractéristiques spécifiques de chaque entreprise (secteur d'activité, réglementations nationales, principaux risques ESG, taille, structure actionnariale, circonstances économiques et financières, etc.)

Il est de la responsabilité de CNP Assurances, en tant qu'actionnaire de long terme, de promouvoir les bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance, avec la conviction qu'elles sont déterminantes pour la croissance durable des entreprises, la création de valeur à long terme et le bénéfice de toutes les parties prenantes. CNP Assurances cherche donc à favoriser l'émergence de structures de gouvernance transparentes, responsables et équilibrées. À travers sa politique de vote et ses démarches d'engagement actionnarial, CNP Assurances s'engage auprès des entreprises dans le cadre d'une relation constructive et de long terme.

Lorsque CNP Assurances décide des votes en assemblée générale, elle tient compte :

- Des enjeux sociaux et de gouvernance des entreprises, notamment les cas de restructuration conduisant à une réduction significative des effectifs, les cas de conflits d'intérêts, de corruption ou de blanchiment d'argent
- Des enjeux environnementaux, notamment le changement climatique et la perte de biodiversité. CNP Assurances évalue notamment les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises dont elle est actionnaire

L'exercice des droits de vote est exercé de manière indépendante par la direction responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

La direction RSE analyse les résolutions au regard de la politique de vote de CNP Assurances. Les analyses de l'agence de conseil en vote Proxinvest sont utilisées comme support technique pour faciliter l'étude des résolutions soumises au vote, mais ne remplacent en aucune manière la propre politique de vote de CNP Assurances.

Les propositions de vote élaborées par la direction RSE sont soumises pour validation à la direction des investissements.

3 Transmission des ordres de vote

CNP Assurances exerce ses droits de votes par différents canaux :

- Par l'intermédiaire de la plateforme Proxyexchange d'ISS, qui assure la transmission des votes aux assemblées générales pour les entreprises hors de France
- Par correspondance en envoyant les bordereaux de vote au teneur de compte de CNP Assurances pour les entreprises françaises
- En participant directement à l'assemblée générale

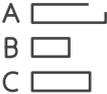
II - BILAN DES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le présent bilan couvre la campagne de vote de l'année 2022.

En 2022, CNP Assurances a voté lors de 103 assemblées générales de 102 entreprises implantées dans 11 pays. Ces entreprises représentent environ 97% des encours du portefeuille d'actions détenues en direct par CNP Assurances,

Plus précisément, CNP Assurances a participé en 2022 :

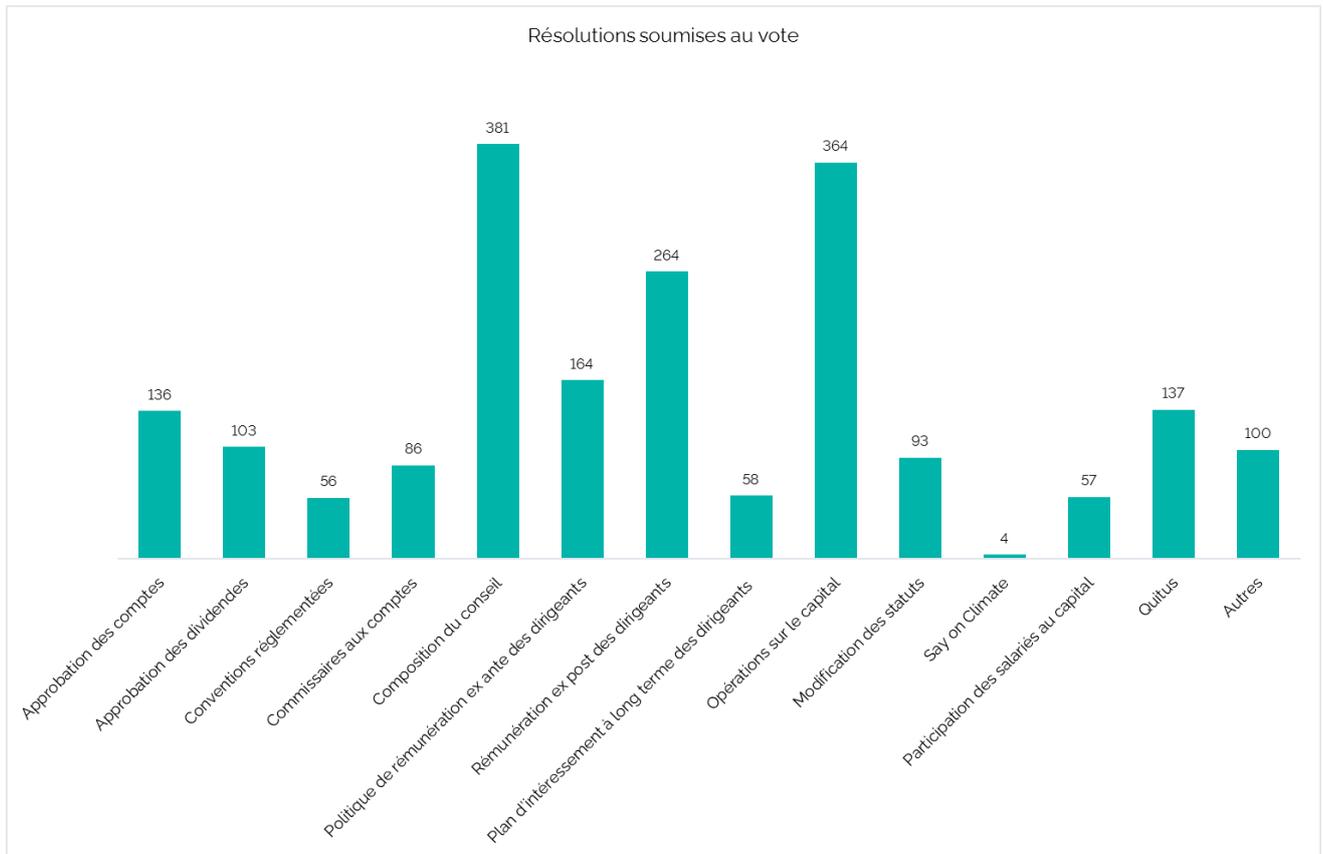
- À 49 assemblées générales de 49 entreprises françaises
- À 54 assemblées générales de 53 entreprises européennes hors de France

Couverture	Analyses
 11 pays	 2 003 résolutions
 102 entreprises	 103 assemblées générales

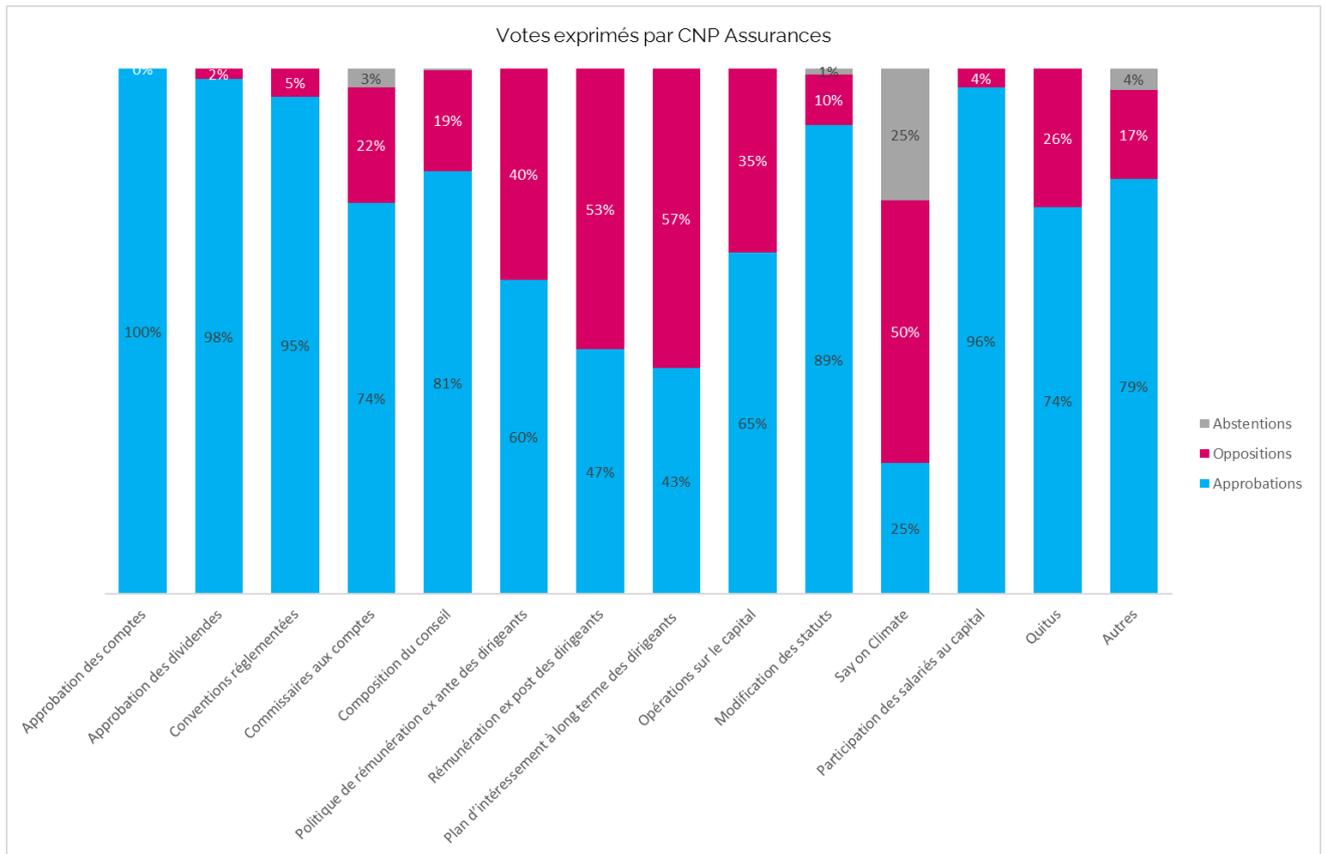
En 2022, CNP Assurances a analysé 2 003 résolutions :

- CNP Assurances a approuvé 1 463 résolutions, soit 73,0% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est opposée à 530 résolutions, soit 26,5% des résolutions proposées
- CNP Assurances s'est abstenue sur 10 résolutions (1 abstention et 9 *do not vote*), soit 0,5 % des résolutions proposées

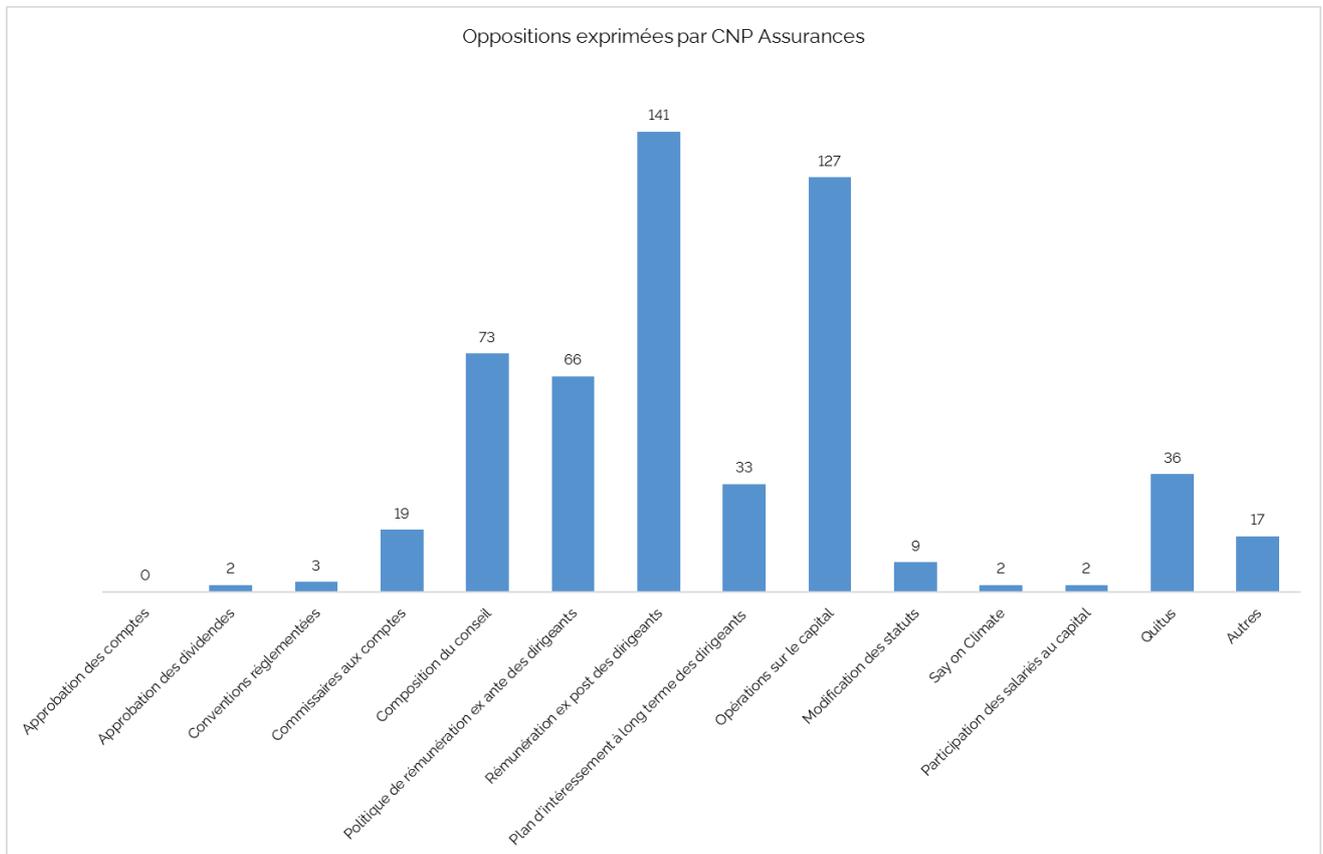
1 Répartition des résolutions soumises au vote



2 Répartition des votes exprimés par CNP Assurances



3 Répartition des oppositions exprimées par CNP Assurances



4 Analyse des votes exprimés par CNP Assurances par thématique

4.1 Approbation des comptes et quitus

Les comptes sociaux et consolidés sont approuvés dès lors qu'ils sont certifiés par les commissaires aux comptes

CNP Assurances s'est opposée aux demandes de quitus aux administrateurs, dirigeants ou commissaires aux comptes, sauf dans les pays où cette demande est obligatoire comme en Allemagne.

4.2 Conventions réglementées

Dans la majorité des cas, les motifs d'opposition ont porté sur des résolutions peu transparentes et des accords prélevant une partie de la richesse de l'entreprise au profit de l'actionnaire de contrôle, ou créant un lien de dépendance entre les dirigeants et l'actionnaire principal.

4.3 Commissaires aux comptes

L'indépendance des commissaires aux comptes est appréciée par leur rotation régulière et par la transparence de leurs honoraires. Conformément à sa politique de vote, CNP Assurances s'est opposée à toutes les résolutions conduisant à ce que le mandat des commissaires aux comptes excède 18 ans.

4.4 Affectation du résultat

CNP Assurances s'est opposée en 2022 au versement de dividendes qui n'étaient pas adaptés aux capacités financières d'une entreprise sur le long terme, alors qu'elle doit réaliser des investissements important en termes de transition écologique.

4.5 Nomination ou renouvellement des administrateurs

Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateur sont étudiés avec attention. Comme les années précédentes, une attention particulière a été apportée au taux de féminisation des conseil d'administration, aussi bien pour les entreprises françaises qu'internationales. CNP Assurances s'est opposée en 2022 à des propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs pour les raisons suivantes :

- Le taux d'indépendance du conseil d'administration était insuffisant (moins de 50% dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, moins de 33% dans les sociétés contrôlées)
 - Le taux de féminisation du conseil d'administration était inférieur à 40%, notamment pour les entreprises non-françaises
 - L'administrateur cumulait un nombre trop important de mandats, impliquant un manque de disponibilité pour les travaux du conseil d'administration
 - Le taux d'assiduité aux réunions du conseil d'administration était inférieur à 75%
-

4.6 Rémunération des dirigeants exécutifs

La position de CNP Assurances est particulièrement stricte concernant l'application des critères de rémunération de sa politique de vote. Les principales oppositions exprimées en 2022 par CNP Assurances ont concerné aussi bien les politiques de rémunération *ex ante* que les rémunérations *ex post* des dirigeants exécutifs lorsque :

- L'entreprise a fait preuve d'un manque de transparence avéré sur une ou plusieurs composantes de la rémunération
- Les augmentations des rémunérations fixe et/ou variable proposées étaient disproportionnées par rapport à la performance de l'entreprise ou à celles des autres entreprises européennes du même secteur, et étaient insuffisamment justifiées
- La rémunération variable n'était pas significativement liée aux performances de l'entreprise, ou reposait sur un poids des critères qualitatifs supérieur à 30%

- La rémunération variable des dirigeants des entreprises présentant un enjeu environnemental matériel n'était basée sur aucun critère environnemental
- Les taux d'atteinte *ex post* des objectifs quantitatifs et qualitatifs n'étaient pas communiqués
- La rémunération totale du dirigeant exécutif, comprenant les parts fixe et variable (annuelle, pluriannuelle et de long terme) est supérieure à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs des entreprises européennes cotées du même secteur ou, à défaut, à 150% de la médiane des rémunérations totales des dirigeants exécutifs d'un indice de marché pertinent
- La rémunération totale du dirigeant exécutif est supérieure à 100 fois la rémunération médiane des salariés, calculé sur un périmètre couvrant au moins 80% des collaborateurs français (ou 80% des collaborateurs du principal pays d'activité)

Les rémunérations variables (annuelle et de long terme) étant définies en pourcentage de la rémunération fixe, l'augmentation fréquente des rémunérations fixes a entraîné une hausse significative des rémunérations globales des dirigeants, ce qui explique en partie le taux d'opposition de CNP Assurances à ces résolutions.

4.7 Rémunération sous forme de stock-options, d'actions gratuites ou de performance

D'année en année, la transparence des plans d'intéressement à long terme proposés par les entreprises s'améliore. CNP Assurances s'est néanmoins opposée dans les cas suivants :

- Les montants étaient trop élevés dans l'absolu ou en pourcentage du capital
- Aucun plafond n'était prévu
- Les conditions de performance n'étaient pas publiées, ou n'étaient pas mesurées sur une période minimum de 3 ans

4.8 Indemnités de départ et indemnités de non concurrence

CNP Assurances s'est opposée à des indemnités de départ ou de non concurrence de dirigeants exécutifs dans les cas suivants :

- Il était possible de conserver le bénéfice des options non encore exercées et des actions gratuites non encore attribuées au moment du départ
- L'indemnité était soumise pour partie seulement à des conditions de performance, ou celles-ci s'avéraient insuffisamment exigeantes
- Le déclenchement de l'indemnité n'était pas limité à un cas de départ contraint

4.9 Retraite supplémentaire

Les résolutions concernant les régimes de retraite supplémentaire des dirigeants exécutifs ont fait l'objet d'oppositions de la part de CNP Assurances pour les raisons suivantes :

- Les montants étaient trop élevés par rapport à la rémunération
- Le versement n'était pas conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ

4.10 Rémunération des administrateurs

CNP Assurances s'est opposée à des enveloppes de rémunération des administrateurs lorsque l'enveloppe proposée était disproportionnée par rapport à celles d'autres entreprises européennes du même secteur.

4.11 Participation des salariés au capital

La plupart des opérations destinées à favoriser l'actionariat salarié, instrument de motivation et de fidélisation des salariés, ont été acceptées. CNP Assurances s'est néanmoins opposée à 2 résolutions car le pourcentage de détention des salariés est déjà très élevé (supérieure à 10%) et/ou la décote proposée trop élevée par rapport à la taille de l'autorisation demandée.

4.12 Opérations sur le capital

La plupart des opérations destinées à accompagner le développement des entreprises ont été acceptées, à l'exception des opérations sur le capital pouvant être maintenues en période d'offre publique.

CNP Assurances s'est opposée aux émissions de bons Breton (mécanisme permettant, en cas d'offre publique, aux entreprises visées d'émettre pour tous leurs actionnaires des bons de souscription de nouvelles actions à un prix d'émission largement inférieur au cours de bourse).

CNP Assurances s'est opposée aux résolutions lorsque la demande de dérogation à la règle de fixation du prix d'émission ne respectait pas une décote maximale de 5%.

4.13 Modification des statuts

CNP Assurances a approuvé la majorité des modifications statutaires proposées, à l'exception des modifications allant dans le sens de la réduction des droits des actionnaires minoritaires.

4.14 Résolutions à caractère environnemental

CNP Assurances a eu à se positionner en 2022 sur quatre résolutions *Say on Climate* soumises au vote des actionnaires : Amundi, Engie, Icade et TotalEnergies. Chaque résolution *Say on Climate* a été analysée sur la base des critères définis dans la politique de vote de CNP Assurances :

- Ambition : Objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard
- Alignement : Alignement de la trajectoire de réduction des émissions de GES sur un scénario à 1,5°C
- Périmètre : Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de GES couvrant toutes les émissions scope 1 & 2 et les émissions scope 3 les plus matérielles de l'entreprise
- Horizon : Objectifs intermédiaires à court terme (~5 ans) et moyen terme (~10 à 15 ans)
- Transition juste : Prise en compte des impacts sociaux du plan de transition sur les salariés et les consommateurs
- Fréquence du *Say on Climate* : Vote annuel consultatif sur deux résolutions distinctes présentées par le conseil d'administration
- L'une portant sur la stratégie climat de l'entreprise (résolution *ex ante*)
- L'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie (résolution *ex post*)
- Intégration significative des objectifs du *Say on Climate* dans la rémunération variable des dirigeants exécutifs

Cette analyse prend également en compte le dialogue actionnarial avec les entreprises concernées.

Après examen au cas par cas, CNP Assurances a décidé :

- De voter contre le *Say on Climate* d'Amundi. En effet, Amundi s'est engagé à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et à soumettre tous les ans au vote des actionnaires une résolution sur sa stratégie climat. Cependant, la société n'avait publié au moment de son assemblée générale 2022 aucun objectif de réduction des émissions de GES de son portefeuille d'investissements, qui constituent pourtant la quasi-totalité de son bilan carbone. Amundi ne s'est pas non plus engagé à définir des objectifs SBTi, contrairement à un certain nombre d'acteurs financiers engagés pour le climat. Par ailleurs, Amundi ne s'est pas engagé à arrêter le financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile, contrairement au scénario à 1,5°C de l'Agence internationale de l'énergie et aux annonces récentes d'un certain nombre d'acteurs financiers. Nous poursuivrons le dialogue actionnarial avec le management d'Amundi afin de les inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et à se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles

- De voter contre le *Say on Climate* de TotalEnergies, comme lors de l'assemblée générale 2021. Nous saluons plusieurs engagements pris par la société, notamment l'intégration des objectifs de réduction des émissions de GES dans la rémunération variable du président directeur général, la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de transition juste pour accompagner les collaborateurs de TotalEnergies à construire les compétences et les projets qui faciliteront la transition énergétique du groupe, et l'engagement de soumettre chaque année son rapport climat au vote consultatif des actionnaires afin que l'AG puisse se prononcer sur la bonne mise en œuvre de la stratégie climatique. Cependant, TotalEnergies ne communique pas de scénario à 1,5°C scientifiquement reconnu sur lequel sa stratégie climatique serait alignée. Par ailleurs, la stratégie climatique repose sur l'hypothèse forte de développement des techniques de capture de CO₂ pour atteindre la neutralité carbone tout en conservant un mix à hauteur de 25% d'énergies fossiles en 2050. TotalEnergies a mis en place des objectifs intermédiaires de réduction des émissions de GES d'ici 2025 et 2030 sur certains périmètres. Cependant, les objectifs ne tiennent pas compte de l'ensemble des émissions scope 3 au niveau du groupe à court (2025) et moyen (2030) terme. Enfin, TotalEnergies continue de développer de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile, contrairement au scénario à 1,5°C de l'Agence internationale de l'énergie. Nous poursuivrons le dialogue actionnarial avec le management de TotalEnergies pour les inciter à adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et à se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles
- De s'abstenir de voter sur le *Say on Climate* d'Icade. Concernant la stratégie climat, Icade s'engage à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 sur ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3). Icade a prévu de soumettre tous les ans une résolution *Say on Climate* à l'AG avec un rapport de mise en œuvre, et une autre résolution le cas échéant en cas d'évolution de sa stratégie climat. Selon Icade, les objectifs sont alignés avec un scénario à 1,5°C. Cependant, ils ne sont pas encore validés par le SBTi et les scénarios de référence retenus par Icade ne sont pas présentés dans les rapports publics. Nous encourageons le management d'Icade à faire valider ses objectifs par le SBTi et à faire preuve d'une plus grande transparence sur la manière dont les objectifs de réduction des émissions de GES sont intégrés à la rémunération variable du directeur général. Concernant la stratégie biodiversité, Icade a publié des plans d'actions et des objectifs de restauration de la biodiversité. Nous encourageons le management d'Icade à publier l'empreinte biodiversité de ses activités de promotion et de foncière en incluant la chaîne de valeur amont et aval
- De voter pour le *Say on Climate* d'Engie. Nous saluons plusieurs engagements pris par la société, notamment l'engagement de viser la neutralité carbone à horizon 2045 sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3), la mise en place d'objectifs intermédiaires en 2030 sur 100% du périmètre et dès 2025 sur certains périmètres et l'intégration des objectifs de réduction des émissions de GES dans la rémunération variable de la directrice générale. En tant qu'actionnaire d'Engie, les principaux points d'amélioration que nous souhaiterions voir à l'avenir dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie climatique d'Engie sont les suivants : adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, accélérer le développement des capacités de production d'énergie renouvelable en renforçant les investissements dans ce domaine, soumettre chaque année son rapport climat au vote consultatif des actionnaires afin que l'AG puisse se prononcer sur la bonne mise en œuvre de la stratégie climatique, renforcer les engagements en matière de transition juste afin de prendre en compte les impacts sociaux de sa stratégie climatique vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes (collaborateurs, clients, communautés locales, etc.). Nous poursuivrons donc le dialogue actionnarial en ce sens avec le management d'Engie

III - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES ET LES ASSET MANAGERS

CNP Assurances met en œuvre une politique de dialogue avec les entreprises et les asset managers, revue annuellement et validée par la direction générale. Avec la politique de vote, elle constitue la politique d'engagement de CNP Assurances.

Les objectifs de la politique de dialogue sont les suivants :

- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, à publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques liés au changement climatique et à la transition juste auxquels ils sont exposés
- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de protection et de restauration de la biodiversité, à publier leurs impacts sur la biodiversité et les risques liés à la perte de biodiversité auxquels ils sont exposés
- Inciter les entreprises et les asset managers à mettre en œuvre des décisions ambitieuses en matière de protection des droits humains, à publier leurs impacts sur les droits humains et les risques liés aux atteintes aux droits humains auxquels ils sont exposés
- Améliorer la gouvernance des entreprises pour lesquelles CNP Assurances a exprimé des votes négatifs en assemblée générale

Dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 8 entreprises (6 de manière bilatérale et 2 via des initiatives collaboratives) et 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Dans le cadre du *Finance for Biodiversity Pledge*, CNP Assurances s'est fixée l'objectif de dialoguer chaque année avec 5 entreprises pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée avec les accords internationaux en matière de biodiversité.

Conformément à sa politique sectorielle sur le pétrole et le gaz, CNP Assurances s'est engagée à dialoguer avec les entreprises du secteur pour leur demander d'arrêter immédiatement tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel).

Le dialogue est principalement proactif afin de s'assurer que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte au plus haut niveau par les entreprises les plus exposées. En fonction des réponses obtenues de la part des entreprises et si le dialogue n'est pas satisfaisant, il est suivi d'actions graduées qui peuvent être :

- Une participation à une action collaborative avec d'autres investisseurs
- Une sanction lors du vote en assemblée générale de l'entreprise
- Un soutien à une résolution externe en assemblée générale de l'entreprise
- Un courrier adressé à l'entreprise par le directeur général de CNP Assurances
- Un arrêt des investissements dans les titres émis par l'entreprise
- Une vente des titres émis par l'entreprise

Le périmètre de dialogue avec les entreprises et les asset managers est défini en tenant compte des ressources, des expériences et compétences des équipes internes de CNP Assurances concernées.

CNP Assurances dialogue avec les entreprises qui présentent les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) les plus importants. Le dialogue bilatéral est privilégié pour les entreprises françaises. Pour les entreprises hors de France, CNP Assurances s'appuie sur Ostrum AM (dialogues spécifiques à la demande de CNP Assurances) ou bien sur un dialogue collaboratif via *Climate Action 100+*, *Investors for a Just Transition*, la *Net-Zero Asset Owner Alliance* ou les *Principles for Responsible Investment* (PRI).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion ESG de ses portefeuilles actions, des dialogues réguliers ont lieu entre Ostrum AM et les entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée.

En complément, l'envoi d'un courrier est utilisé pour couvrir plus largement l'ensemble des détentions en direct en action ou en obligation concernées par une thématique spécifique. Le courrier est signé du directeur général de CNP Assurances à destination du dirigeant de chaque entreprise concernée par la campagne. Chaque campagne est suivie pour mesurer les progrès dans le temps.



En 2022, CNP Assurances :

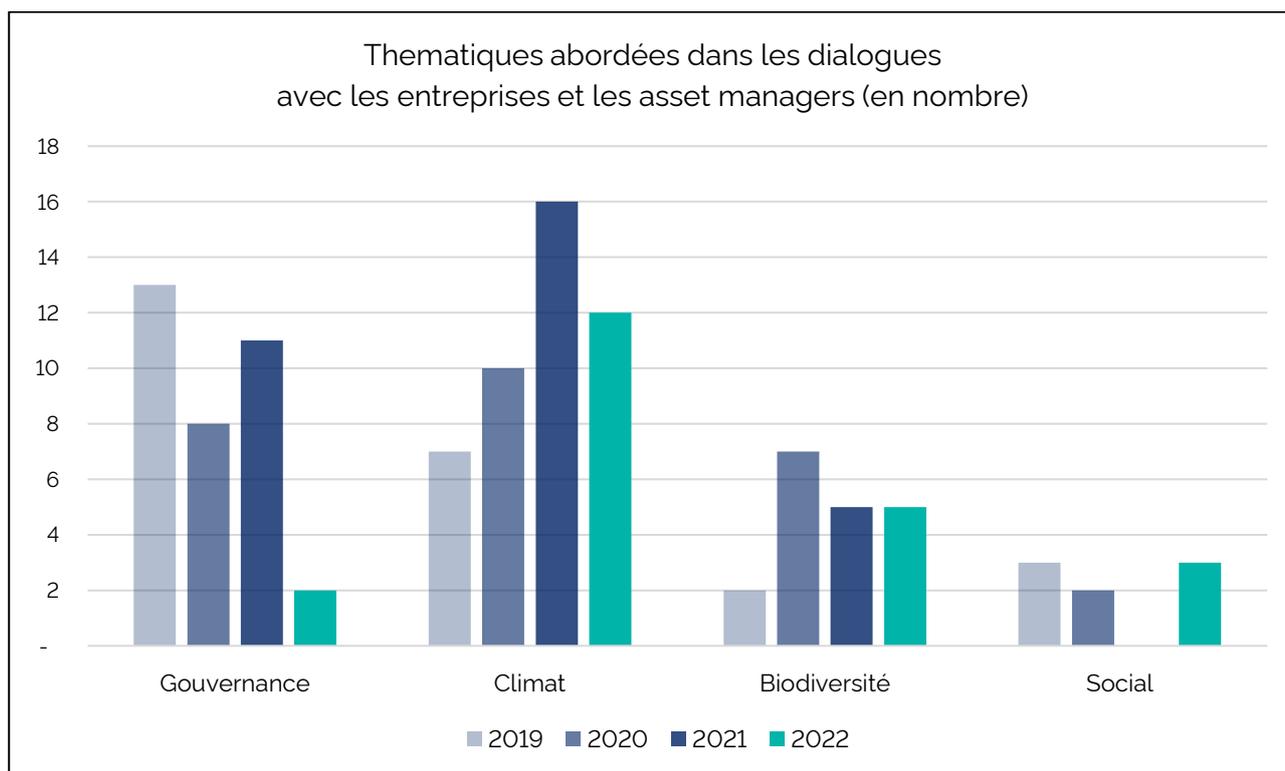
- A mené :
 - 11 dialogues bilatéraux avec 9 entreprises (dont 2 dialogues effectués par Ostrum à la demande de CNP Assurances)
 - 2 dialogues bilatéraux avec 2 asset managers
- A adressé des courriers :
 - à 11 entreprises pour leur demander d'arrêter de développer de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile et les informer de l'exclusion de leurs titres des nouveaux investissements de CNP Assurances et ses filiales
 - en amont de la campagne de vote, aux 21 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre du portefeuille actions en direct, afin de les inciter à soumettre une résolution *Say on Climate* et leur indiquer les critères que CNP Assurances a retenus pour analyser ces résolutions
 - à 4 entreprises pour leur expliquer les raisons des votes exprimés en assemblée générale
- A soutenu :
 - 2 campagnes collaboratives auprès d'entreprises leur demandant de s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
 - 2 campagnes collaboratives auprès des gouvernements leur demandant de mettre en place des politiques publiques plus ambitieuses de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité
- A participé :
 - à 2 dialogues collaboratifs auprès d'entreprises du secteur de l'automobile via la coalition *Investors for a Just transition*

Le bilan annuel des dialogues avec les entreprises et les asset managers est présenté au directeur général et au directeur des investissements. Par ailleurs, le bilan annuel des dialogues avec les entreprises concernant les enjeux climatiques et biodiversité est présenté au comité risques climatiques et biodiversité.

1 Dialogues bilatéraux avec les entreprises et les asset managers

En 2022, toutes les demandes de dialogue avec les entreprises et les asset managers ciblés par CNP Assurances ont abouti. Dans le cadre des 13 dialogues bilatéraux, les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une discussion avec CNP Assurances :

- Gouvernance (2 dialogues, soit 15% des cas)
- Climat (12 dialogues, soit 92% des cas)
- Biodiversité (5 dialogues, soit 38% des cas)
- Social (3 dialogues, soit 23% des cas)



Ces dialogues ont été globalement constructifs et ont permis à CNP Assurances de mieux comprendre les choix des entreprises, notamment en terme de gouvernance et de transition écologique :

- Pour 42% d'entre eux, CNP Assurances a noté des progrès satisfaisants, notamment sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Pour 58% d'entre eux, CNP Assurances reste en attente de progrès et continuera à suivre avec une vigilance particulière les engagements qui seront pris par les entreprises ainsi que leur mise en œuvre

CNP Assurances a poursuivi ses dialogues en 2022 avec 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C, c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles.

Plus précisément, les attentes de CNP Assurances vis-à-vis de ces 2 asset managers sont les suivantes :

- Engagement de neutralité carbone d'ici 2050 et objectifs intermédiaires de réduction de l'empreinte carbone alignés avec les trajectoires à 1,5°C et couvrant *a minima* les actions et obligations d'entreprise
- Engagement de sortie définitive du charbon thermique d'ici 2030 dans l'Union européenne et l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde
- Publication régulière du niveau d'atteinte de ces objectifs
- Publication d'une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique, le pétrole et le gaz précisant les seuils absolus et relatifs d'exclusion
- Publication d'une politique de vote précisant les critères de vote sur les résolutions climatiques et/ou les critères des votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris
- Publication des votes exprimés en assemblée générale sur les résolutions climatiques et/ou les votes sanctions contre les entreprises qui ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris
- Publication des moyens et des résultats de la politique de dialogue actionnarial en matière de climat

Les 2 asset managers ont mis en place certains objectifs alignés avec ces attentes. Les dialogues se poursuivront en 2023.

2 Courriers adressés aux entreprises

En 2022, CNP Assurances a réalisé 2 campagnes de courriers adressés aux entreprises en portefeuille :

- Campagne sur les résolutions *Say on Climate*

En amont de la campagne de vote, CNP Assurances a adressé un courrier aux 21 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre du portefeuille actions en direct, afin de les inciter à soumettre une résolution *Say on Climate* et leur indiquer les critères que CNP Assurances a retenus pour analyser ces résolutions

21 courriers ont été envoyés et 3 réponses ont été reçues.

- Campagne sur le développement de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile

Le directeur général de CNP Assurances a adressé un courrier aux dirigeants des 11 entreprises du secteur pétrole et gaz détenues en direct pour leur demander d'arrêter de développer de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile et les informer de l'exclusion de leurs titres des nouveaux investissements de CNP Assurances et ses filiales.

11 courriers ont été envoyés et 5 réponses ont été reçues. Cette campagne sera poursuivie en 2023.

3 Campagnes collaboratives

Pour la 3^e année consécutive, CNP Assurances a soutenu en 2022 la campagne collaborative du CDP et du SBTi demandant aux 1 200 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial de s'engager à lutter contre le changement climatique en visant zéro émission nette de GES d'ici 2050 et en se fixant des objectifs de réduction des émissions basés sur la science. À fin 2022, 1 562 entreprises ont signé le *SBTi Business Ambition for 1.5°C Commitment Letter*.

Pour plus d'information sur cette campagne :

<https://www.cdp.net/en/investor/engage-with-companies/cdp-science-based-targets-campaign>.

CNP Assurances a par ailleurs soutenu une campagne collaborative auprès d'une entreprise du secteur des énergies fossiles lui demandant d'aligner sa stratégie avec l'Accord de Paris.

4 Dialogues collaboratifs

En 2022, CNP Assurances a participé à 2 dialogues collaboratifs auprès d'entreprises du secteur de l'automobile via la coalition *Investors for a Just transition*. Les dialogues ont porté :

- sur la gestion des emplois et des compétences dans le cadre de la transition écologique et du passage aux véhicules électriques
- sur la gestion des droits humains auprès des fournisseurs de ressources dédiées aux nouvelles technologies pour la transition

Le retour sur ces dialogues est satisfaisant en terme d'actions mises en place par ces entreprises. Par ailleurs, les 2 entreprises ont été à l'écoute et ouvertes au dialogue.

IV - BILAN DU DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS

Pour la 2^{ème} année consécutive, CNP Assurances a signé la « *Déclaration des investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique* ». Cette déclaration, soutenue notamment par le CDP et les PRI, vise à alerter les gouvernements sur l'urgence :

- d'agir de manière déterminée et coordonnée pour limiter le réchauffement climatique
- de renforcer les objectifs de réduction des émissions de GES pour limiter l'augmentation de la température à +1,5°C avec des stratégies nationales de moyen et long terme
- d'implémenter les engagements de réduction de 30% des émissions de méthane entre 2020 et 2030
- de financer l'atténuation et l'adaptation
- de renforcer les obligations de reporting climat des entreprises

CNP Assurances a également signé en 2022 la « *Déclaration des investisseurs mondiaux à la COP15 biodiversité* ». Cette déclaration, soutenue notamment par les PRI, l'UNEP FI et la fondation *Finance for Biodiversity*, a été signée par 154 institutions financières. Elle vise à alerter les gouvernements sur l'urgence à convenir d'un cadre mondial ambitieux en matière de protection et de restauration de la biodiversité lors de la COP15. Elle appelle à une action coordonnée des gouvernements pour enrayer la perte de biodiversité et son lien avec le changement climatique. Elle rappelle le rôle du secteur financier pour contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité en réorientant ses flux de financement.

**Assurons
un monde
plus ouvert**

